



RECU EN PREFECTURE

Le 14 avril 2023

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20230406-D00710910-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

Publié le : 14/04/2023

des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 6 avril 2023

Le Conseil Municipal, convoqué le 30 mars 2023, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents :

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 4), Mme Anne BENEDETTO (à compter de la question n° 4), M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET (à compter de la question n° 4), Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n° 4), M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT (de la question n° 2 à la question n° 5 incluse), Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Sadia GHARET (à compter de la question n° 6), M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE (jusqu'à la question n° 17 incluse), Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME (à compter de la question n° 4), M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT (à compter de la question n° 6), M. Yannick POUJET (à compter de la question n° 4), M. Anthony POULIN, Mme Karima ROCHDI (jusqu'à la question n° 12 incluse), M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n° 6), M. Nathan SOURISSEAU, M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE (à compter de la question n° 4), Mme Marie ZEHAF (à compter de la question n° 2)

Secrétaire :

Mme Marie LAMBERT

Étaient absents :

Mme Nathalie BOUVET, M. Cyril DEVESA, M. Pierre-Charles HENRY, Mme Françoise PRESSE, M. Gilles SPICHER, Mme Claude VARET

Procurations de vote :

M. Guillaume BAILLY à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Anne BENEDETTO à M. André TERZO (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Nathalie BOUVET à M. Laurent CROIZIER, Mme Claudine CAULET à M. Damien HUGUET (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Julie CHETTOUH à M. Jean-Hugues ROUX (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Karine DENIS-LAMIT à Mme Laurence MULOT (à compter de la question n° 6), M. Cyril DEVESA à M. Anthony POULIN, Mme Sadia GHARET à M. Hasni ALEM (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Pierre-Charles HENRY à Mme Marie LAMBERT, M. Jean-Emmanuel LAFARGE à Mme Annaïck CHAUVET (à compter de la question n° 18), Mme Laurence MULOT à Mme Karine DENIS-LAMIT (de la question n° 2 jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Yannick POUJET à Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Françoise PRESSE à M. Nathan SOURISSEAU, Mme Karima ROCHDI à Mme Agnès MARTIN (à compter de la question n° 13), Mme Juliette SORLIN à Mme Frédérique BAEHR (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Gilles SPICHER à Mme Pascale BILLEREY, Mme Claude VARET à M. Ludovic FAGAUT, Mme Christine WERTHE à M. Saïd MECHAI (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Marie ZEHAF à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 1 incluse).

OBJET : 45 - Soutien au Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles pour son projet « Où est Angela ? »

Soutien au Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles pour son projet « Où est Angela ? »

Rapporteur : Mme Elise AEBISCHER, Adjointe

	Date	Avis
Commission n°1	23/03/2023	Favorable unanime

Résumé :

Le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) propose un lieu d'informations juridiques concernant tous les domaines de la vie familiale, professionnelle ou sociale, afin de permettre aux personnes de connaître leurs droits et de retrouver leur autonomie. Pour lutter contre le harcèlement et plus globalement les violences sexistes et sexuelles, le CIDFF et la Ville de Besançon ont mis en place dans les commerces, restaurants et bars de Besançon le dispositif « Angela ».

I. Contexte

Afin de lutter contre le harcèlement et plus globalement les violences sexistes et sexuelles, le CIDFF du Doubs, la Ville de Besançon et la déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité, en partenariat avec l'Union des Commerçants de Besançon, ont mis en place dans les commerces, restaurants et bars de Besançon le dispositif « Angela ».

Ce dispositif a pour vocation de créer des lieux refuges auprès de commerçants et structures identifiés (par une affichette sur leurs vitrines) afin qu'une personne puisse y trouver de l'aide, être mise en sécurité et réorientée notamment vers les associations qui l'aideront dans ses démarches.

Concrètement, lorsqu'une personne demande « Où est Angela ? », le commerçant est en capacité de mettre en sécurité la personne, appeler un taxi, la police ou la faire sortir par une autre porte, tout en lui donnant les premières informations nécessaires (coordonnées des associations, numéros d'urgence...).

Auparavant, les commerçants et structures (commerces de proximité, pharmacies, bars, boîtes de nuit, transports...) auront été sensibilisés par le CIDFF. Cette sensibilisation propose des gestes réflexes, des fiches ressources et des supports. Elle est obligatoire pour faire partie du dispositif.

Pour faire partie du dispositif « Angela », les commerçants et structures doivent obligatoirement adhérer au dispositif et avoir suivi cette sensibilisation animée par le CIDFF. De nouvelles sessions de sensibilisation sont prévues en 2023.

II. Soutien financier

Le CIDFF sollicite la Ville de Besançon afin d'obtenir une subvention d'un montant de 2 200 € (**prise en charge comme suit : 734 € pour la Mission Lutte Contre les Discriminations, 733 € pour la Direction Tranquillité Sécurité Publique et 733 € pour le service Commerce**) pour son dispositif « Angela ».

En 2022, la Ville a accordé 2 000 € pour ces sessions de sensibilisation.

En cas d'accord, la dépense totale d'un montant de 2 200 € sera prise en charge **sur la ligne de crédits 65.020.6574.0022184.10068**

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention pour l'année 2023 de 2 200 € au Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) dans le cadre de son projet « Angela ».

M. Anthony POULIN (2), élu intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention*: 0

Conseillers intéressés : 2

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

La Secrétaire de séance,



Marie LAMBERT,
Conseillère Municipale

Pour extrait conforme,

La Maire,



Anne VIGNOT